



# OBJECTIFS

**NAO 2010**

## **NAO, le compte n'y est pas !**

Le 9 mars 2010, les délégués syndicaux étaient conviés à une réunion de négociations salariales avec la direction. A cette occasion, après avoir reçu l'ensemble des revendications des différentes centrales syndicales la direction nous a fait part de sa proposition pour 2010.

### **La Direction propose :**

- **1,2 % d'augmentation de la masse salariale ;**
- **L'instauration d'un forfait d'augmentation pour les salaires inférieurs à 2 000 € ;**
- **0,5 % de la masse salariale dédié aux « régularisations et promotions » ;**
- **Aucune augmentation des primes et indemnités ;**
- **Prise en charge par l'entreprise de la « journée de solidarité ».**

La direction, pour valoriser sa proposition salariale a pris exclusivement en référence l'indice INSEE 2009, qui était de 0,9 %, pour nous faire constater que l'augmentation proposée était supérieure...

La CGT a rappelé que les salariés avaient subi un blocage des salaires en 2009 et qu'il fallait donc considérer **la perte du pouvoir d'achat sur 2008 et 2009...** D'autant que l'augmentation proposée de 1,2 % est celle de la masse salariale et non pas celle que percevront les salariés.

Sans rentrer dans la polémique habituelle liée aux indices pris en référence pour déterminer s'il y a eu oui ou non une perte du pouvoir d'achat, **les salariés et c'est incontestable, n'ont pas eu d'augmentation en 2009.**

Pour la CGT, l'implication du personnel en 2009 a permis à l'entreprise d'obtenir des résultats acceptables dans une conjoncture économique très difficile, les salariés doivent donc pouvoir obtenir une compensation salariale liée au blocage des salaires.

Au-delà du pourcentage d'augmentation, la direction a accepté le principe d'un forfait, qui reste à déterminer, **pour les salaires inférieurs à 2000 €**, ce qui peut constituer, en fonction de la somme, la réparation d'un préjudice salarial pour les bas salaires de l'entreprise.

Par contre, nous considérons inacceptable de bloquer cette année encore le montant des primes et indemnités sachant que les prix ont augmenté sur les prestations hôtelières, de restauration, etc.

Nous avons indiqué à la direction qu'elle ne pouvait pas motiver le personnel en proposant cette année encore une perte du pouvoir d'achat. Nous lui avons donc demandé de reconsidérer sa proposition et de nous apporter des réponses lors de la **prochaine réunion du 18 mars 2010.**

**Pour la CGT, le niveau des augmentations 2010 sera à la hauteur de la détermination du personnel à défendre ses attentes en matière salariale.**

### **CGT UES CANON**

17, quai du Président Paul Doumer 92414 Courbevoie cedex  
E-mail : [cgt.ues.canon@free.fr](mailto:cgt.ues.canon@free.fr) - Site Internet : [www.cgtcanon.com](http://www.cgtcanon.com)